

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 7 juillet 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité ophtalmologie en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

NOR : SASH1030651A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment le II de son article L. 4111-2 ;
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de médecin dans la spécialité ophtalmologie,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité ophtalmologie en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique, les personnes dont les noms suivent :

M. Ali CHAFAI BENYAHIA, né le 11 janvier 1971 à Fès (Maroc) ;
Mme Yaumara PERDOMO TRUJILLO, née 3 décembre 1974 à La Havane (Cuba).

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 7 juillet 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice générale
de l'offre de soins, du chef de service :

*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*

E. QUILLET